

© Alain Léger, 2000

L'auteur autorise la copie du présent document dans les conditions suivantes :

l'exemplaire téléchargé ne doit faire l'objet d'aucune nouvelle copie.

Il ne peut être tiré sur papier qu'en un seul et unique exemplaire.

Il ne peut être utilisé que pour un usage privé, à des fins de lecture personnelle, ou pour l'enseignement et la recherche.

Toute autre reproduction, diffusion et usage public,

à des fins commerciales ou non,

même à titre gratuit, reste interdite

sans le consentement écrit de l'auteur ou de ses ayants droit.

article paru dans la *Revue française de sociologie*, XXII, 1981, 549-574.

Alain LÉGER

**Les déterminants sociaux
des carrières enseignantes**

Alain LÉGER

**Les déterminants sociaux
des carrières enseignantes***

La carrière professionnelle des professeurs est marquée par une série de changements d'établissement d'exercice, qui peut être interprétée comme autant d'étapes les rapprochant de ce qui constitue sans doute, à leurs yeux, le modèle idéal d'établissement. Dans l'immense majorité des cas, en effet, les enseignants titulaires ne peuvent être déplacés de leur poste que sur leur demande. La priorité dans le choix de leur poste revient alors à ceux qui ont l'ancienneté et le grade les plus élevés. On peut alors définir les lycées les plus recherchés par le personnel enseignant comme étant ceux où l'on rencontre la proportion la plus élevée d'agrégés et de professeurs âgés, et également comme étant ceux où le séjour dans le poste est le plus long.

Ces lycées les plus recherchés peuvent, d'autre part, être caractérisés par l'origine sociale de leur public scolaire. Ainsi nous définirons cinq catégories de lycées : d'une part, des établissements que, pour simplifier, on pourrait appeler " très bourgeois " et " bourgeois ", dans la mesure où certaines catégories socioprofessionnelles des parents d'élèves (cadres supérieurs et professions libérales) y sont massivement sur-représentées; d'autre part, des établissements " populaires " et " très populaires " où les enfants d'ouvriers occupent une place supérieure à leur proportion nationale; enfin des établissements " socialement mixtes " à public scolaire plus mélangé.

Il s'agit alors de vérifier que les lycées les plus recherchés sont aussi les lycées les plus " bourgeois ". L'attraction exercée sur les professeurs par ces établissements sera donc cernée par les trois indices mentionnés précédemment, ce qui permet de poser trois hypothèses :

* Nous remercions vivement pour son aide Mme Viviane Isambert-Jamati, Professeur à l'Université René Descartes, à qui nous devons l'idée de cette recherche, ainsi que Mmes Anne Dousset et Polymnia Zagefka qui ont effectué l'important travail de dépouillement des dossiers et de traitement informatique. Cette recherche a bénéficié également d'une subvention de la Mutuelle Générale de l'Education Nationale et a pu être menée sur un échantillon important grâce à ce concours financier. Nous remercions enfin Jean-Claude Chamboredon qui a bien voulu nous aider à retoucher la première version de ce texte.

- des lycées très populaires aux lycées très “ bourgeois ”, la proportion de professeurs agrégés s'élève régulièrement (et, corrélativement, la proportion de maîtres auxiliaires diminue),
- le pourcentage des professeurs les plus âgés s'accroît,
- la fréquence des longs séjours dans le poste augmente (les établissements à forte représentation populaire se caractérisant au contraire par une rotation plus rapide du personnel enseignant).

Plusieurs études anglo-saxonnes, concernant essentiellement l'enseignement primaire, ont révélé depuis longtemps la régularité de ces phénomènes aux Etats-Unis et en Angleterre ⁽¹⁾. On trouve par exemple dans l'ouvrage de Morrison et Mc Intyre (1975, pp. 136-141) une analyse succincte des travaux de Becker (1952), Jackson (1964), Herriot et St-John (1966) ainsi que Newsom (1967), et l'on pourra également se reporter sur ce point au “ rapport Coleman ” (1966). Mais on ne disposait pas de recherches d'une certaine ampleur sur cet aspect particulier des carrières enseignantes en France. Une documentation très fournie existe en revanche sur bien d'autres aspects du déroulement des carrières enseignantes, comme par exemple les études concernant les disparités académiques et départementales, l'influence de la taille de l'établissement ou de l'unité urbaine, l'appartenance à la commune principale ou aux communes de banlieue etc... (cf. par exemple Simonin, 1978, 1979, ou Chapoulie et Merllié, 1971, 1974). Toutefois, ces travaux ne prennent jamais directement en compte la composition socio-professionnelle des établissements scolaires, même si celle-ci peut transparaître en filigrane derrière certains indicateurs écologiques retenus (par exemple : l'opposition de la banlieue et du centre-ville ou celle des départements fortement industrialisés et des départements plus “ tertiaires ” ou plus agricoles).

Tout au plus certaines études permettaient-elles de pressentir que le phénomène de désertion des établissements populaires par les enseignants qui peuvent choisir leur poste se manifestait également dans notre pays. Par exemple, l'enquête d'Ida Berger (1964), reprise une vingtaine d'années plus tard (1979), montre que dans les quartiers ouvriers parisiens le pourcentage des instituteurs âgés de moins de 30 ans est bien plus élevé (39 %, et même 59 % en classes de perfectionnement) que dans les autres quartiers de Paris (18 %). Dans le même sens vont certaines études locales réalisées à l'U.E.R. de Sciences de l'Education de l'Université de Paris V, qui permettent à Viviane Isambert-Jamati (1976, p. 26a) de dresser le constat suivant : “ Des actes très simples, d'apparence purement privée, comme les demandes de mutation d'un

¹ Les références bibliographiques se trouvent en fin d'article.

établissement à un autre, viennent en fait renforcer les différences qualitatives à incidence sociale (...). Il suffit d'évoquer l'exil que constitue pour de nombreux enseignants un poste dans un C.E.T., alors qu'ils se destinaient aux lycées ou aux cycles I et II des C.E.S.... Même les lycées techniques, même les lycées classiques et modernes de banlieue ou de quartiers périphériques et populaires passent auprès de beaucoup pour des purgatoires. ”

Mais ce phénomène est-il purement parisien ou généralisable à l'ensemble du pays ? Concerne-t-il seulement l'école primaire ou l'ensemble du système scolaire ? De ce dernier point de vue, on aurait pu penser que les procédures de sélection mises en place à l'entrée du second cycle long, ayant comme corollaire l'élimination massive des classes populaires et la sur-sélection des “ survivants ”, risquaient d'atténuer ce phénomène dans les lycées, en raison d'une plus grande homogénéité de leur recrutement social. En dépit d'une démocratisation certaine des lycées, les mécanismes fondamentaux d'élimination tendant à restreindre la gamme des variations d'origine sociale et de compétences académiques chez les élèves semblaient devoir réduire également l'étendue des possibilités de “ choix ” chez les enseignants. Etait-il encore possible, dans ces conditions, d'observer d'amples mouvements de fuite devant les publics populaires ? Telles étaient les principales questions auxquelles nous entendions répondre en entamant ce travail.

La collecte des données et les catégories utilisées

Notre échantillon comprend tous les lycées des dix départements métropolitains suivants : l'Aisne, les Hautes-Alpes, la Haute-Garonne, le Gers, la Loire, la Mayenne, la Moselle, Paris, le Pas-de-Calais et la Seine-Maritime. Cet ensemble représente donc un total de 196 établissements, soit près d'un lycée français sur cinq ⁽²⁾, localisés dans des régions dont la situation géographique et économique est très diverse. Dans chacun de ces établissements, nous avons retenu la totalité des professeurs qui enseignent l'une des trois disciplines suivantes : lettres, mathématiques, économie (sciences économiques et sociales ou sciences et techniques économiques). Notre recherche porte ainsi sur un échantillon de 4553 professeurs.

² L'effectif total était de 1 092 lycées pour l'ensemble de la France métropolitaine. Notre enquête porte donc sur 18 % de ces lycées.

Renseignements concernant le personnel enseignant

Les renseignements concernant les professeurs ont été retranscrits à partir des fiches administratives sur le personnel enseignant, dénommées “ V.S. 09 ” et mises à jour chaque année. L'année prise en compte dans notre recherche est l'année scolaire 1978-1979.

La composition sociale des établissements

Les données sur l'origine sociale des élèves pour chacun des lycées de l'échantillon sont plus hétérogènes. Le seul recensement national des élèves selon la catégorie socio-professionnelle (C.S.P.) du chef de famille remonte en effet à l'année scolaire 1976-1977 et il ne concernait, pour le second cycle long, que les élèves de la classe de seconde ⁽³⁾. Nous avons donc cherché à utiliser des données plus récentes et surtout plus exhaustives, ce qui a été possible dans le cas des six départements suivants :

Département	Année prise en compte	Population et sources
Haute-Garonne et Gers	1979-1980	Elèves de seconde, première et terminale (source : Service statistique rectoral)
Moselle	1978-1979	Elèves de seconde, première et terminale (source : Service statistique rectoral)
Aisne	1979-1980	Elèves de terminale seulement (source : Inspection académique)
Hautes-Alpes et Mayenne	1979-1980	Elèves de seconde, première et terminale (source : Chefs d'établissements)

En ce qui concerne la Loire, Paris, le Pas-de-Calais et la Seine-maritime nous avons dû nous résoudre à utiliser les données du recensement national, en l'absence d'autres résultats d'enquête connus de nous. Ceci suppose évidemment de faire la double hypothèse que les variations dans la composition sociale des établissements ont été en deux ans suffisamment minimales pour pouvoir être

³ Enquête sur l'appartenance socio-professionnelle des élèves de seconde, faisant l'objet de la circulaire 77-130 du 12 avril 1977 parue au *Bulletin officiel du Ministère de l'Éducation*. Les résultats pour la France entière sont centralisés au Service statistique de Vanves, mais les données détaillées par établissement ne peuvent être consultées que dans les services statistiques rectoraux. Il est à noter que nous avons dû nous résoudre à éliminer de notre échantillon la Seine-Saint-Denis que nous voulions y inclure, car ce département fortement ouvrier n'a pas été concerné par le recensement “ national ” de 1977, et les données sur l'origine sociale de ses élèves font totalement défaut dans le Rectorat de tutelle.

négligées et que les classes de seconde sont représentatives de l'effectif total du lycée.

A partir de ces données, nous avons regroupé les établissements en cinq catégories, en ne tenant compte que d'un seul critère : le pourcentage des enfants d'ouvriers ⁽⁴⁾ parmi les élèves. Nos cinq classes sont ainsi délimitées :

	Pourcentage d'enfants d'ouvriers		Composition de l'échantillon
	dans l'établissement	dans la population française âgée de 18 ans (INSEE-1975)	
Très “ bourgeois ”	Moins de 30 %		47,5 (2 161)
“ Bourgeois ”	30 à 39 %		31,5 (1 432)
Socialement mixte	40 à 49 %	45 %	12,5 (567)
Populaire	50 à 59 %		5,4 (245)
Très populaire	60 % et plus		3,3 (146)
			100 (4-553)

Afin de prévenir tout malentendu sur le terme “ bourgeois ”, précisons tout d'abord que nous l'employons en tant qu'image métaphorique appliquée aux établissements où la classe ouvrière est très peu représentée. L'emploi de ce terme serait ici impropre si l'on entendait en limiter l'usage aux classes qui détiennent le grand capital financier, agraire, industriel ou commercial. Nous l'utiliserons donc dans un sens élargi qu'il était sans doute nécessaire de préciser. Nous pensons en effet qu'au-delà de telle ou telle appellation — toujours contestable — il importe surtout de s'entendre sur la réalité sociale qui est ainsi désignée. En l'occurrence, ce que nous mesurons ici, c'est un certain rapport numérique entre les classes populaires et les classes dites “ supérieures ” (cadres supérieurs et professions libérales).

Toutefois, ne tenir compte que du seul pourcentage des enfants d'ouvriers pour définir le milieu social de l'établissement pose certainement un problème méthodologique : cette démarche dichotomique court le risque, en effet, de

⁴ Nous avons regroupé dans la catégorie “ ouvriers ” l'ensemble des catégories ainsi définies par l'institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), plus les ouvriers agricoles et le personnel de service.

rejeter dans la catégorie des “ bourgeois ” tout ce qui n'est pas ouvrier, ce qui assurément serait une vue très simpliste. Cependant nous ne pouvions prendre en compte les couches sociales intermédiaires (employés, cadres moyens, agriculteurs, petits commerçants) sans alourdir à l'extrême le nombre des catégories, ce qui n'aurait guère facilité la saisie des tendances principales. Nous avons donc pris notre parti de l'arbitraire de cette classification au regard des avantages qu'elle offrait : une importante amplitude de variations et surtout la certitude de saisir les traits essentiels de la nature sociale des établissements scolaires, non pas au travers de phénomènes minoritaires ou marginaux, mais au travers de la représentation d'une classe qui est la plus nombreuse dans la population puisque 45 % des jeunes de 18 ans en sont issus. Parmi les inconvénients, il faut noter que dans quelques cas, qui sont d'ailleurs peu nombreux, un faible pourcentage d'enfants d'ouvriers n'entraîne pas une augmentation proportionnelle des enfants de cadres supérieurs. Ces lycées sont alors caractérisés par une proportion massive d'élèves issus des couches dites “ moyennes ” (employés, cadres moyens, petits indépendants), et c'est donc indûment que ces établissements vont se retrouver classés, de par l'application du critère choisi, dans la catégorie des lycées “ bourgeois ”. Mais cette erreur de classement, qui fait que ces établissements malgré tout populaires vont se retrouver baptisés “ bourgeois ”, ne porte que sur un faible effectif.

Afin de délimiter cette erreur de classement et de vérifier qu'elle ne constituait pas une importante source de biais, nous avons comparé la typologie adoptée et la typologie opposée basée sur la représentation des classes “ supérieures ”. Cette démarche nous permet de dénombrer les cas de classement contradictoire :

- Aucun des 146 professeurs exerçant en lycée très populaire n'appartient à un établissement comptant plus de 6 % d'enfants de cadres supérieurs ou professions libérales;

- Aucun des 1 361 professeurs dont l'établissement d'exercice comprend entre 26 % et 66 % d'enfants de cadres supérieurs n'a été classé dans les catégories populaires ou très populaires;

- Sur les 1 677 professeurs dont l'établissement d'exercice comprend entre 10 % et 25 % de fils de cadres supérieurs, seulement 2,6 % ont été classés en lycée populaire. L'erreur porte ici sur un effectif de 43 professeurs;

- Sur les 3 593 professeurs que nous avons classés en lycées “ bourgeois ” ou “ très bourgeois ”, 7 % seulement auraient été classés dans les catégories opposées en fonction d'un pourcentage d'enfants de cadres supérieurs inférieur ou égal à la moyenne nationale. L'erreur de classement porte ici sur 254 professeurs.

A l'issue de cette comparaison entre les deux systèmes de classement, nous pouvons constater que les deux distributions se recouvrent très largement quel que soit le système adopté. D'une façon générale, le pourcentage des enfants d'ouvriers et celui des enfants de cadres supérieurs varient de façon inversement proportionnelle. Nous pouvons alors délimiter le nombre restreint des cas où il n'en va pas ainsi : dans notre échantillon, l'erreur due au type de classement choisi porte sur un total de 297 professeurs, ce qui représente 6,5 % de l'échantillon et constitue selon nous une marge d'erreur acceptable. Le pourcentage des enfants d'ouvriers se révèle donc finalement comme un indicateur tout à fait fiable.

Limites de la présente étude

L'accès aux dossiers du personnel enseignant nous ayant été refusé par le Ministère de l'Education, nous n'avons pas pu disposer pour cette étude de l'ensemble des renseignements que nous aurions souhaité connaître. Ce refus a entraîné pour notre recherche quelques modifications par rapport à ses objectifs initiaux, en raison même de la limitation du nombre des variables retenues. Ne conservant alors que les grandes lignes de notre projet initial, nous ne pouvions plus en particulier observer des trajectoires individuelles mais seulement des effets d'ensemble⁽⁵⁾. Nous n'avons, en effet, pris en compte que les trois données dont nous disposions, l'âge des professeurs, leur grade et leur ancienneté dans le grade, parmi les sept qui eussent été pertinentes pour l'évaluation du coefficient de priorité attribué à chaque enseignant dans le choix de son poste. Les mutations d'un poste à un autre sont en effet soumises à un barème qui est calculé chaque année par l'administration et prend en compte de façon pondérée une série de caractéristiques professionnelles et extra-professionnelles. De sorte que, de tous ceux qui demandent un même poste vacant, c'est le professeur ayant le plus de points selon ce barème qui l'obtiendra prioritairement. C'est ainsi que le barème établi pour l'année 1979 attribue 6 points aux agrégés, 4 points aux professeurs bi-admissibles à l'agrégation⁽⁶⁾ et 2 points aux certifiés. L'ancienneté de service rapporte, pour

⁵ Notre premier objectif était de faire une étude longitudinale des carrières pour l'ensemble des professeurs français âgés de 45 ans, en relevant les postes qu'ils avaient successivement occupés à 25, 30, 35 et 40 ans ainsi que le poste actuel. Ces renseignements nous ayant été refusés, nous nous sommes alors tournés vers une étude transversale faisant apparaître la structure des différents établissements pris au cours de la même année.

⁶ Les bi-admissibles sont comptés avec les agrégés dans notre échantillon.

sa part, 2 points jusqu'au deuxième échelon et également deux points par échelon supplémentaire. Mais d'autres facteurs interviennent, que nous n'avons pas pu connaître. C'est le cas par exemple de la situation de famille, de l'éloignement professionnel des deux conjoints, de la stabilité dans le poste et de la notation administrative et pédagogique. Si les trois données retenues font apparaître, en bonne approximation, les tendances générales que nous cherchions à dégager, il est vraisemblable que ces tendances auraient pu être mises en évidence avec encore plus d'éclat si nous avions pu faire intervenir d'autres éléments qui nous sont restés inaccessibles. De même, nous sommes obligés de négliger, faute de données, une autre petite source de variations : les périodes effectuées pour le service national qui comptent, dans le calcul de l'ancienneté, comme service d'enseignement. Ceci donne d'ailleurs, vraisemblablement, un léger avantage aux hommes : à durée égale du service d'enseignement, leur ancienneté devient, de fait, supérieure à celle des femmes ⁽⁷⁾.

Enfin, nous avons limité notre étude des carrières enseignantes aux mutations d'un établissement à un autre. Or, nul ne saurait prétendre que la carrière d'un professeur se résume à ces changements d'établissement, même s'ils en constituent les étapes les plus marquantes et, en tous cas, les plus visibles. D'autres mouvements plus cachés peuvent avoir lieu au sein d'un même établissement et constituer des étapes importantes, telles celles qui consistent à obtenir une classe préparatoire pour un agrégé ou des sections " C " de préférence à des filières moins appréciées. Ainsi que le remarquent Chapoulié et Merllié : " Le passage d'une étape de la carrière objective à une autre ne présuppose pas nécessairement un changement de poste ; il peut, par exemple, correspondre pour les agrégés à la nomination en classes préparatoires, ou, pour les certifiés, à l'abandon de la préparation de l'agrégation " (1974, p. 93).

A l'intérieur d'un même établissement, que nous avons globalement caractérisé par son pourcentage moyen d'enfants d'ouvriers, il serait sans doute possible d'observer plus finement des mouvements similaires d'attraction ou de rejet en fonction des disparités dans le recrutement social de telle ou telle section. Ceci pourrait d'ailleurs faire l'objet d'une autre étude et compléter utilement les résultats généraux présentés ici.

⁷ On pourra trouver le détail de ce barème dans *L'Université syndicaliste* (23) mars 1979, p. 8. Certes, les caractéristiques que nous n'avons pas pu connaître peuvent être la source de multiples variations interindividuelles, mais il faut toutefois noter qu'elles ne sont pas absolument indépendantes de l'âge. C'est ainsi que la notation s'élève, en règle générale, avec l'ancienneté. De la même façon, on trouvera moins fréquemment chez les plus jeunes enseignants la charge d'une famille nombreuse ou une ancienneté très élevée dans l'établissement.

La rotation plus rapide du personnel des établissements populaires

Il est évident que les établissements les plus recherchés par le personnel enseignant sont ceux où les professeurs séjournent longtemps et où la rotation du personnel est, par conséquent, la moins rapide. Ainsi, l'on peut faire l'hypothèse que les enseignants qui n'ont pas changé de poste depuis 15 ans ou plus ont trouvé l'établissement d'exercice le plus proche de leur représentation idéal-typique. Or, précisément, ces enseignants dans le même poste depuis 15 ans ou plus se répartissent ainsi selon le milieu social de l'établissement (*Tableau I*).

TABLEAU I. - *Les professeurs selon leur ancienneté dans le poste et le milieu social de l'établissement*

	15 ans ou plus d'ancienneté dans le poste	Moins de 15 ans d'ancienneté
Très populaire	0,9 %	3,6 %
Populaire	2,9 %	5,9 %
Socialement mixte	10,5 %	12,7 %
“ Bourgeois ”	25,4 %	31,9 %
“ Très bourgeois ”	60,2 %	46 %
	100 (543)	100 (4010)

Le lycée très “ bourgeois ” est donc l'établissement le plus recherché puisque la fréquence d'un long séjour dans le poste y est la plus élevée. A l'inverse, dans les établissements à très forte représentation ouvrière, la rotation du personnel s'effectue de manière extrêmement rapide (*Tableau II*).

Ainsi, la plus grosse fraction du personnel des lycées très “ bourgeois ” est arrivée en poste entre 1964 et 1971. Dans les lycées très populaires, au contraire, la plus grosse fraction du personnel est entrée en fonction l'année même de l'enquête, soit en 1978-1979⁽⁸⁾. De la sorte, on peut calculer la vitesse

⁸ On pourrait soulever l'objection selon laquelle certains établissements populaires de notre échantillon ont peut-être été créés tout récemment, ce qui suffirait à expliquer qu'on y trouve des structures d'arrivées très différentes. Nous n'avons pas entrepris de rechercher à

moyenne de rotation du personnel enseignant selon le type social de l'établissement: un lycée très ouvrier voit se renouveler les deux tiers de son personnel enseignant tous les 4 ans, tandis que pendant la même période un lycée très " bourgeois " ne voit arriver que 39 % de nouveaux professeurs, à peine plus du tiers de ses effectifs. De même, en cumulant les deux dernières lignes du tableau, on constate qu'au bout de 7 ans les lycées populaires n'auront conservé que 13 % de leur effectif alors que les lycées très " bourgeois " auront maintenu dans le même poste près d'un enseignant sur deux (44 %).

TABLEAU II. - *Le personnel enseignant des lycées très populaires et très " bourgeois " selon son ancienneté dans le poste*

	Très populaire	Très " bourgeois "
Arrivée dans l'année	37,9	18,6
2 ^e à 4 ^e année	28,3	20,7
5 ^e à 7 ^e année	20,7	17,2
8 ^e à 15 ^e année	9,7	28
16 ^e année et plus	3,4	15,5
	100 (146)	100 (2 161)

D'ailleurs, beaucoup moins fréquents, les départs d'un établissement " bourgeois " sont aussi, pour une part, qualitativement différents. Ainsi, nous sommes conduits à faire l'hypothèse que le renouvellement du personnel dans les lycées très " bourgeois " est alimenté, dans une large mesure, par les départs à la retraite, ce qui n'est jamais le cas dans les lycées très populaires. Cette supposition n'est pas gratuite car la structure par âges des deux types d'établissement le montre avec netteté : dans notre échantillon seulement 3 % du personnel des lycées populaires ⁽⁹⁾ est âgé de 50 ans ou plus (et, par consé-

quelle date avaient été créés nos 196 lycées, mais nous pouvons néanmoins réfuter une telle objection concernant le personnel arrivé l'année de l'enquête. Tous nos établissements populaires figurent en effet dans le répertoire édité par l'administration en 1976, soit deux ans avant l'enquête : aucune création d'établissement ne peut donc expliquer que le personnel arrivé en 1978-1979 y soit deux fois plus nombreux que dans les autres lycées.

⁹ 5 enseignants seulement sur les 809 que comprend la classe d'âge des plus de 50 ans exercent en lycée très populaire : on ne saurait affirmer que ce chiffre diffère significativement de zéro.

quent, les départs ne sont pratiquement jamais des départs à la retraite, ce qui leur confère toujours le caractère d'une fuite) tandis que les professeurs de cette dernière tranche d'âge représentent 26 % du personnel des lycées très "bourgeois"; pour nombre d'entre eux, le poste actuel sera le dernier poste et ils le conserveront jusqu'à l'âge de la retraite. Le départ d'un lycée "bourgeois" n'est alors qu'un phénomène naturel, lié non à un choix mais à l'obligation de cesser ses fonctions passé un certain âge, tandis qu'il est un phénomène social dans les lycées populaires.

Enfin, pour saisir cette rotation du personnel à un moment donné, en la reliant à l'âge des professeurs, on peut isoler dans notre échantillon les enseignants arrivés dans un nouvel établissement l'année même de l'enquête, soit en 1978-1979 (*Tableau III*).

TABLEAU III. - *Le personnel renouvelé en 1978-1979 selon l'âge et le milieu social de l'établissement*

	Très " bourgeois "	" Bourgeois "	Mixte	Populaire	Très populaire
Fraction du personnel renouvelée en 1978-1979 (1 028 professeurs)	19 %	24 %	25 %	33 %	38 %
Part des enseignants de 40 ans et plus dans ce mouvement d'arrivée	17,5	7,1	2,1	4,7	0
Part des enseignants de moins de 30 ans dans ce mouvement d'arrivée	37,1	53,6	58,3	57,3	70,2

Par rapport aux lycées très "bourgeois", les établissements très populaires recrutent donc chaque année deux fois plus d'enseignants et, parmi ceux-ci, deux fois plus de très jeunes professeurs. La rotation du personnel s'accélère, par conséquent, régulièrement lorsque l'on descend la hiérarchie sociale des établissements, en même temps que s'accroît de façon considérable la part prise par les plus jeunes enseignants dans les arrivées. Ceci nous conduit donc, à présent, à prendre en considération le rôle de l'âge dans les nouvelles affectations.

**Le rejet des lycées populaires
par les professeurs les plus âgés**

Les enseignants âgés de 45 ans et plus, du fait de leur ancienneté, ont priorité sur les autres dans le choix de leur poste. Voyons comment ils se répartissent en fonction du milieu social de l'établissement (*Tableau IV*).

TABLEAU IV. - *Le choix du milieu social d'exercice par les enseignants âgés de 45 ans ou plus*

	Plus de 45 ans	Moins de 30 ans
Très populaire	0,5	8
Populaire	1,4	10,5
Socialement mixte	6,7	16,3
“ Bourgeois ”	22,8	36
“ Très bourgeois ”	68,6	29,3
	100 (1 178)	100 (929)

La structure par âges du personnel enseignant de chacune des cinq catégories sociales d'établissement montre très nettement la progression de ce phénomène : le déplacement vers les établissements “ bourgeois ” s'accroît à mesure que l'âge s'élève (*Tableau V*).

TABLEAU V. - *Composition par âge du personnel enseignant selon le milieu social de l'établissement*

	Très bourgeois	Bourgeois	Mixte	Populaire	Très populaire	
- de 30 ans	12,6	23,3	26,6	40	50,7	(929)
30/34 ans	21,8	29,2	35,1	35,1	37,7	(1 219)
35/44 ans	28,1	28,3	23,6	18	13,7	(1 212)
45 ans et +	37,4	18,8	14	6,9	4,1	(1 178)
	100	100	100	100	100	
	(2 159)	(1 426)	(563)	(245)	(145)	(4 538)

Il est alors sans doute intéressant de se demander si cette structure par âge se modifie dans le temps ou si elle se reproduit, au contraire, de façon identique à chaque mouvement du personnel. Il ne s'agit pas ici de savoir si le personnel enseignant, en moyenne, vieillit ou se rajeunit ⁽¹⁰⁾, mais de savoir si le choix du milieu social d'exercice demeure ou non identique d'une année à l'autre, ou d'une décennie à l'autre, pour les différentes classes d'âge. En d'autres termes, la fuite des établissements populaires que nous mettons en évidence a-t-elle plutôt tendance à augmenter, à diminuer, ou reste-t-elle permanente d'une période à l'autre ? Pour répondre avec certitude à cette question, il faudrait refaire la même enquête, rétrospectivement, à partir des dossiers du personnel des dix ou quinze années précédentes, afin d'observer finement d'éventuels changements. A défaut de ces données, nous considérerons seulement deux ensembles nous permettant d'effectuer approximativement une telle comparaison temporelle : la proportion de ceux qui exercent en lycée très " bourgeois " par rapport au total de la classe d'âge, et la proportion de ceux qui ont été nommés en lycée très " bourgeois " au cours du mouvement de 1978-1979 par rapport aux enseignants du même âge ayant changé de poste (Tableau VI).

TABLEAU VI. - *Reproduction de la structure par âges du personnel des lycées très " bourgeois " (pourcentage)*

	Ensemble du personnel	Personnel arrivé en 1978-1979
50 ans et +	69,5	69,4
40/49 ans	60,7	67,7
35/39 ans	45,7	43,6
30/34 ans	38,6	42,1
- de 30 ans	29,3	28,9
	(2 161)	(394)

Ainsi, la structure des choix selon la classe d'âge semble bien se reproduire de façon identique, au moins sur une courte période : le mouvement du personnel de 1978-1979 ne modifie pas de façon perceptible la structure

¹⁰ Après un rajeunissement régulier au cours des dix années précédentes, la tendance s'est inversée depuis trois ans, consécutivement à une diminution de la croissance des effectifs enseignants.

préexistante, surtout pour les deux extrêmes de la pyramide des âges dont les positions restent inchangées. Quelques modifications mineures affectent toutefois les tranches intermédiaires, essentiellement au profit des enseignants âgés de 40 à 50 ans qui paraissent “ améliorer ” quelque peu leur position en parvenant en plus grand nombre à obtenir les lycées les plus “ bourgeois ”.

Le rejet des lycées populaires par les professeurs les plus gradés

Le pourcentage des enseignants en fonctions dans les établissements de type populaire ou de type “ bourgeois ” varie nettement selon leur grade (*Tableau VII*).

TABLEAU VII. - *Le milieu social d'exercice selon le grade de l'enseignant*

	Très bourgeois	Bourgeois	Mixte	Populaire	Très populaire	
Agrégés	68,3	22,2	6,5	2	1	100 (1 348)
Certifiés	40,1	34,6	15,5	6,2	3,7	100 (2 729)
M.A.	31	39,9	12,2	10,5	6,3	100 (474)

Ainsi, la probabilité pour un M.A. d'être nommé dans un établissement populaire ou très populaire est six fois plus grande que celle d'un agrégé. A l'opposé, bien que les postes situés dans les lycées très bourgeois soient les plus abondamment offerts, un M.A. aura deux fois moins de chances d'y accéder qu'un agrégé. Le poids respectif de chaque grade à l'intérieur de chaque type social d'établissement s'en ressent profondément. C'est ainsi qu'il y a 6,3 fois plus d'agrégés que d'auxiliaires dans les lycées très “ bourgeois ” et 2 fois plus d'auxiliaires que d'agrégés dans les lycées très populaires (*Tableau VIII*).

TABLEAU VIII. - *Composition par grade du personnel enseignant selon le milieu social de l'établissement*

	Très " bourgeois "	" Bourgeois "	Mixte	Populaire	Très populaire
Agrégés	42,6	20,9	15,3	11	9,6
Certifiés	50,6	65,9	74,4	68,6	69,9
M.A.	6,8	13,2	10,2	20,4	20,5
	100	100	100	100	100
	(2 161)	(1 432)	(567)	(245)	(146)

On est alors frappé de constater que la hiérarchie des grades enseignants semble se calquer sur la hiérarchie sociale des établissements : le type d'établissement où les agrégés occupent la plus grande place est le lycée très " bourgeois ", tandis que celui où les auxiliaires sont les plus nombreux est le lycée très populaire. Quant à la catégorie centrale, celle des certifiés, elle est aussi la plus représentée dans les établissements intermédiaires, dans les lycées socialement mixtes. Ces places indiquent alors parfaitement la position respective dans laquelle se trouve placée chaque catégorie pour faire prévaloir son choix : les premiers servis sont les agrégés, les derniers sont les M.A. qui occupent alors les postes dont personne n'a voulu.

Le rejet des lycées populaires selon l'âge et le grade

En réalité, les variables dont nous avons étudié isolément les effets se conjuguent, et notamment les deux principales variables que sont l'âge et le grade. S'intéresser aux effets de carrière liés à l'âge et au grade suppose de traiter séparément le cas des auxiliaires et d'examiner d'abord les catégories supérieures qui, seules, sont en mesure de choisir prioritairement leurs postes. De ce point de vue, la carrière des agrégés est exemplaire : si 10 % d'entre eux ne peuvent éviter de commencer leur carrière dans les lycées populaires, tandis que 43 % d'entre eux peuvent prétendre d'emblée aux lycées les plus " bourgeois ", dès l'âge de 35 ans tous ont définitivement quitté les lycées ouvriers. Après ce bref séjour en purgatoire auquel sont contraints certains d'entre eux, la voie royale des établissements les plus " bourgeois " s'ouvre très largement pour tous : près de 9 agrégés sur 10 finissent leur carrière dans les établissements appartenant au type social le plus élevé (*Tableau IX*).

TABLEAU IX. - *Les titulaires selon l'âge et le milieu social de l'établissement*

Age	Grade	Très bourgeois	Bourgeois	Mixte	Populaire	Très populaire	
50 ans et +	Agrég.	85,7	10,8	2,6	0,3	0,6	100 (343)
	Certif.	57,1	29,7	10,4	2,2	0,6	100 (462)
45/49 ans	Agrég.	80,5	16,5	3	0	0	100 (133)
	Certif.	58,8	30,5	7,7	2,6	0,4	100(233)
40/44 ans	Agrég.	70,7	22	6,1	1,2	0	100 (164)
	Certif.	49,3	36,7	9,6	3	1,5	100 (335)
35/39 ans	Agrég.	66,3	25,2	6,9	1	0,5	100 (202)
	Certif.	37,6	37,8	15,7	6,3	2,8	100 (492)
30/34 ans	Agrég.	60,3	26,6	9,1	3	1	100 (297)
	Certif.	30,1	36,2	21,3	8	4,4	100 (748)
- de 30 ans	Agrég.	43,5	35,4	11	6,2	3,8	100 (209)
	Certif.	25,3	34,1	19,1	11,4	10,1	100 (455)

(N = 4 073)

Si le lycée très bourgeois est donc typiquement l'établissement de fin de carrière pour les agrégés (dès l'âge de 35 ans, toutefois, les deux tiers d'entre eux y exercent déjà), il représente également la norme de fin de carrière pour les certifiés, mais à un degré moindre et avec un constant décalage temporel : ils y accèdent plus tardivement et moins massivement.

A une toute autre échelle, la " carrière " des auxiliaires est affectée du même mouvement. Nous ne pouvons cependant l'étudier que sur deux tranches d'âge car, à partir de 35 ans, seuls quelques rares individus restent dans la catégorie des M.A.

Une autre particularité doit être relevée à leur propos : on ne saurait véritablement parler du " choix " de leur poste par les M.A. puisque, précisément, leur fonction est d'être utilisés comme " bouche-trous " par l'administration, au gré des besoins créés par la pénurie de titulaires. A la différence des titulaires qui, dans la plupart des cas, ne peuvent être mutés de leur poste que sur leur demande, le déplacement d'office est la règle pour les

auxiliaires. Nommés dans le meilleur des cas pour un an sur le poste, ils ne sont jamais sûrs d'y être reconduits l'année suivante, ni même sûrs de retrouver un poste quelconque. Ils peuvent néanmoins demander leur mutation, qui ne sera satisfaite que dans la mesure où les titulaires auront laissé un poste libre.

A l'intérieur de ces limites, qui sont étroites, le critère de l'ancienneté joue néanmoins pour eux comme pour les titulaires : les plus âgés seront prioritaires par rapport aux plus jeunes (*Tableau X*).

TABLEAU X. - *Les auxiliaires selon l'âge et le milieu social de l'établissement*

	Très bourgeois	Bourgeois	Mixte	Populaire	Très populaire	
30 ans et +	40,5	39,5	7	8,5	4,5	100 (200)
- de 30 ans	24,1	40,1	16,1	12	7,7	100 (274)

On observe donc pour les M.A., toutes proportions gardées, un mouvement analogue à celui des titulaires : un déplacement des plus âgés vers les établissements les plus bourgeois.

Le rejet des lycées populaires selon le sexe

Les deux sexes occupent une place différente selon le type social de l'établissement. En effet, la proportion des femmes tend à s'accroître au fur et à mesure que l'on s'éloigne des établissements populaires (*Tableau XI*).

TABLEAU XI. - *Sexe et milieu social d'exercice*

	Très bourgeois	Bourgeois	Mixte	Populaire	Très populaire
Hommes	38,5	45,9	50,4	49	55,5
Femmes	61,5	54,1	49,6	51	44,5
	100	100	100	100	100

Cette tendance est, dès l'abord, contraire à celle que l'on pouvait attendre : les femmes sont en effet un peu plus souvent auxiliaires que les hommes (elles représentent 62,2 % des M.A. de notre échantillon, contre 55,8 % des certifiés et 55,9 % des agrégés). Nous avons vu, d'autre part, que la prise en compte dans le calcul de l'ancienneté des périodes effectuées pour le service national ne pouvait que les désavantager pour obtenir prioritairement un poste.

Cet effet doit-il alors être imputé à l'âge ? Dans notre échantillon, en effet, les femmes sont un peu plus âgées que les hommes, en moyenne (40 % d'entre elles ont 40 ans ou plus, contre 34 % des hommes), mais ce phénomène de moyenne est ici dû essentiellement à la prédominance des hommes dans la catégorie âgée de 30 à 34 ans. Il ne doit pas recouvrir le fait que les femmes sont aussi les plus nombreuses chez les moins de 30 ans :

	Hommes	Femmes
50 ans et +	17	18,4
45/49 ans	6,6	9,2
40/44 ans	10,3	11,7
35/39 ans	15,9	15,4
30/34 ans	31	23,5
- de 30 ans	19,3	21,3
	100	100
	(1 977)	(2 574)

Il convient alors de se demander si l'âge est la cause de cette prédominance des femmes dans les établissements les plus bourgeois. Examinons d'abord si la place occupée par chaque sexe dépend significativement de leurs écarts d'âge:

	Lycées très " bourgeois "		Lycées très populaires	
	- 30 ans	+ 30 ans	- 30 ans	+ 30 ans
Hommes	35,3	39	50	62
Femmes	64,7	61	50	38
	100	100	100	100
	(272)	(1 887)	(74)	(71)

Une épreuve de signification montre qu'à l'intérieur d'un même type social d'établissement les différences d'âge entre les deux sexes ne sont pas significatives ⁽¹¹⁾. Considérons alors l'hypothèse inverse, qui fait du sexe l'élément déterminant de la différence constatée, et ce quel que soit l'âge :

	Moins de 30 ans		30 ans et plus	
	Lycées très “ bourgeois ”	Lycées très populaires	Lycées très “ bourgeois ”	Lycées très populaires
Hommes	35,3	50	39	62
Femmes	64,7	50	61	38
	100	100	100	100
	(272)	(74)	(1 887)	(71)

A âge égal, la représentation de chaque sexe est significativement très différente dans les deux types d'établissement ⁽¹²⁾. Il faut donc admettre que, quel que soit leur âge, les femmes ont toujours de plus fortes chances que les hommes d'exercer dans les établissements les plus “ bourgeois ”. On peut d'ailleurs calculer, pour chaque classe d'âge, les chances respectives qu'ont les professeurs d'être nommés dans un lycée très bourgeois selon leur sexe (*Tableau XII*).

Ainsi, ce tableau confirme tout d'abord que les possibilités d'obtenir un lycée très “ bourgeois ” croissent régulièrement avec l'âge chez les hommes aussi bien que chez les femmes. Mais, d'autre part, il apparaît que les enseignantes disposent, dès le départ, de chances supplémentaires par rapport aux enseignants du même âge. Cette supériorité s'élève dans les dix premières années de la carrière, puis diminue progressivement sans jamais s'annuler, et semble même augmenter quelque peu au cours des dix dernières années.

Ce mouvement en dents de scie peut être mis en relation avec le poids respectif de chaque sexe au sein de chaque classe d'âge. Ainsi, on aura remarqué que, dans les deux classes d'âge où les hommes sont le plus

¹¹ Dans les lycées très “ bourgeois ”, le Khi deux (²) donne un résultat de 1,38 (non significatif) et dans les lycées populaires un résultat de 2,11 (également non significatif).

¹² Le ² est de 5,32 pour les moins de 30 ans (significatif au seuil .05) et de 15,06 au-delà de 30 ans (significatif au seuil .001).

représentés (35-39 ans et surtout 30-34 ans), ce sont les femmes qui disposent, plus que partout ailleurs, du maximum de chances d'obtenir une nomination dans un lycée très " bourgeois ". Inversement, c'est dans la classe d'âge la plus féminisée, celle des professeurs âgés de 45 à 49 ans (65 % de femmes), que l'écart des chances, sans cesser d'être favorable aux femmes, est le plus réduit. Il y a sans doute là l'effet d'une concurrence non seulement inter-sexe mais surtout intra-sexe : là où les femmes ont le plus de concurrence masculine la situation est la plus favorable au choix féminin et là où elles ont le plus de concurrence féminine, au contraire, leurs chances collectives de faire prévaloir leur choix tendent à se rapprocher de celles des hommes.

TABLEAU XII. - *Probabilité d'accès aux lycées très bourgeois selon le sexe et la classe d'âge*

	(P1) Femmes	(P2) Hommes	Rapport P1/P2
50 ans et +	0,719	0,660	1,09
45/49 ans	0,681	0,641	1,06
40/44 ans	0,593	0,517	1,15
35/39 ans	0,509	0,392	1,30
30/34 ans	0,444	0,330	1,35
- de 30 ans	0,321	0,252	1,27

Puisque les femmes réussissent ainsi le plus massivement à obtenir les postes qu'elles désirent dans les classes d'âge où leurs collègues masculins sont les plus nombreux, c'est donc qu'elles disposent d'atouts supplémentaires qui ne peuvent se résumer à une différence d'âge. Ces atouts ne sont ni le grade ⁽¹³⁾ ni l'ancienneté de service qui devraient au contraire, comme nous l'avons vu, leur être légèrement défavorables d'après le barème des mutations. Nous ne pouvons donc, avec les données dont nous disposons, apporter d'explication sûre de ce phénomène : il faudrait savoir par exemple si, à un âge donné, le nombre d'enfants à charge est le même pour les deux sexes, si le rapprochement professionnel avec le conjoint joue de la même façon, ou encore si la notation administrative et pédagogique est en moyenne identique chez les hommes et chez les femmes, pour pouvoir déterminer si ces éléments

¹³ Les femmes, plus souvent auxiliaires que les hommes, le sont moins souvent dans les lycées très populaires où elles ne représentent que 43,3 % de la catégorie.

donnent ou non un avantage aux femmes sur le plan des chances de voir satisfaire leurs demandes de mutation.

On ne peut pas non plus, par conséquent, rejeter ou confirmer l'hypothèse un peu différente qui consisterait à attribuer la dissymétrie constatée à une différence d'attraction exercée par les établissements les plus “ bourgeois ” sur l'un et l'autre sexe. On peut supposer en effet qu'il n'est pas nécessaire que les femmes disposent de bonifications attribuées par le barème officiel des mutations pour obtenir plus fréquemment que les hommes les lycées les plus “ bourgeois ” : elles peuvent tout simplement être beaucoup plus nombreuses à les demander, et aussi le faire plus précocement ou plus systématiquement. Ce que nous savons par ailleurs de leur origine sociale plus élevée que celle de hommes et de la profession exercée par leur conjoint rend tout à fait plausible une telle interprétation. Mais rien ne nous permet ici de trancher dans l'un ou l'autre sens.

Un comportement paraît toutefois varier quelque peu chez les hommes et chez les femmes, celui de la mobilité. Les femmes semblent être en effet un peu plus mobiles que les hommes, à la fois temporellement et géographiquement. On peut cerner ce phénomène par deux indices :

— tout d'abord, les femmes représentent 58,3 % des mutations intervenues lors du mouvement du personnel de l'année 1978-1979, ce qui, rapporté à leur effectif total, les situe à un écart de deux points par rapport aux hommes;

— d'autre part, elles sont moins souvent que les hommes nées dans le département où elles exercent, l'écart étant ici de quatre points (alors qu'elles sont par ailleurs plus nombreuses dans la catégorie des M.A. dont le recrutement est pourtant très local : 1 M.A. sur 5 est né dans le département où il exerce).

Mais ces variations du comportement de mobilité selon le sexe ne peuvent être élucidées à partir des données recueillies par notre enquête, preuve s'il en était besoin que l'on ne peut pas rendre compte de la totalité des stratégies de carrière à partir des variables retenues. Remarquons toutefois que ces variations se superposent aux mouvements de recherche d'un public scolaire “ bourgeois ” et que, loin de les annuler, elles les confirment.

Structures ségrégatives et comportements de ségrégation

Il nous semble à présent utile de préciser en quoi notre recherche ne doit
aleger@mrsh.unicaen.fr

pas être interprétée comme un déplaisant “ procès ” intenté aux enseignants. Pour cela, il convient d'abord de rappeler que les discriminations sociales à l'école sont avant tout d'ordre structurel, c'est-à-dire qu'elles résultent d'abord, non de choix individuels, mais d'une politique scolaire déterminée. La structure même de notre échantillon en offre d'ailleurs une illustration saisissante. Ainsi, si l'on met en relation le nombre des postes d'enseignants offerts et le taux des enfants d'ouvriers, on constate alors que les deux courbes sont diamétralement inversées (Figure 1).

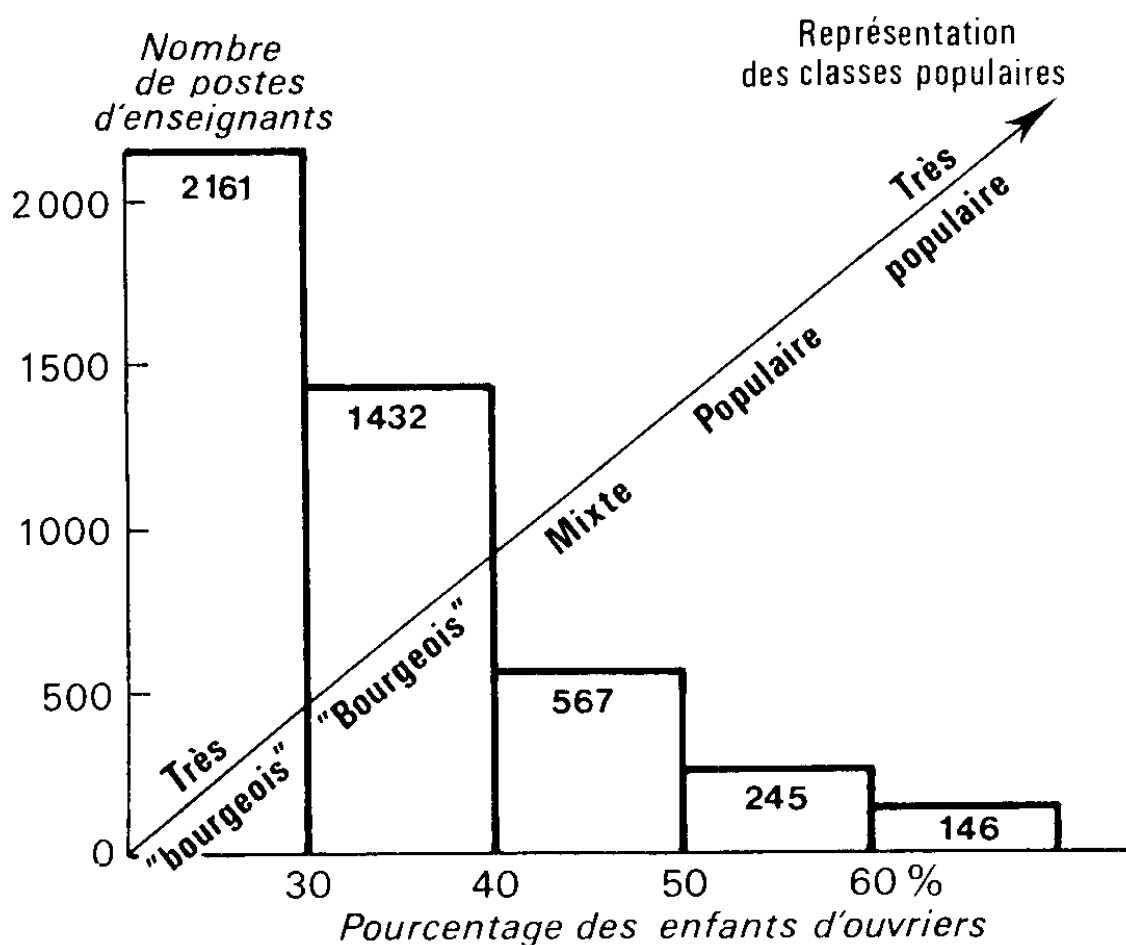


FIG. 1. — Nombre de postes d'enseignants offerts selon l'origine sociale des élèves, dans notre échantillon

Ce graphique met en évidence la structure des discriminations sociales à l'école. Les lycées se présentent alors comme l'image inversée de la société : les enseignants sont toujours les plus nombreux là où la classe ouvrière est la moins représentée. On peut alors dire que les cadres supérieurs et les membres des professions libérales emploient au service de leurs enfants (8 % de la population âgée de 18 ans) la grande majorité des professeurs de lycée.

Cet effet n'est, bien sûr, pas imputable aux enseignants : ce ne sont pas eux qui créent les postes où ils sont nommés. Il faut donc garder à l'esprit le fait que c'est dans le cadre d'une structure extrêmement discriminante que se situent leurs possibilités de choisir un poste : quand bien même tous voudraient être mutés vers un lycée ouvrier (ce qui se produirait si, par hypothèse absurde, la valeur des postes dépendait de la rareté de leur offre sur le marché scolaire), seule une petite minorité d'entre eux pourraient l'être, tant le nombre des postes y est réduit.

Mais les mouvements des professeurs dans cette structure ont une relative autonomie, en ce sens qu'ils ne sont pas déplacés d'office comme des pions sur un échiquier : ce sont eux, au contraire, qui demandent à être nommés dans tel ou tel établissement. C'est donc finalement au niveau de ces demandes que se situe, en réalité, le véritable obstacle à leur liberté de mouvement. La loi qui se dégage alors est la suivante : les postes situés dans les lycées bourgeois, bien qu'étant les plus abondamment offerts, sont encore trop rares par rapport à l'ampleur de la demande. En d'autres termes, la structure scolaire a beau être extrêmement discriminante, elle ne l'est pas encore assez pour satisfaire les aspirations des professeurs : tel est l'enseignement que certains d'entre eux acceptent peut-être de reconnaître au travers de cette étude.

Les demandes de chacun sont donc contrariées par l'afflux de demandes identiques, d'où la nécessité de mécanismes de régulation permettant de gérer "rationnellement" les flux et de résoudre les situations de concurrence interindividuelle. Les postes étant revêtus de valeurs socialement inégales sur le marché scolaire, tout comme les professeurs sont parés de degrés inégaux de la compétence, il suffit par conséquent de faire correspondre harmonieusement les uns aux autres pour satisfaire une "rationalité bureaucratique", que l'on peut rendre par la formule suivante : que les "meilleurs" enseignants aillent donc dans les lycées les plus huppés puisque c'est là que se trouvent les "meilleurs" postes. Telle est la logique qui préside à l'établissement annuel d'un "barème des mutations" par le Ministère, barème dont l'application est scrupuleusement contrôlée par les syndicats d'enseignants.

Cette logique sociale, que le sens commun exprime sous la forme des jugements de valeur portés sur les "meilleurs" enseignants et les "meilleurs" élèves, se déroule simultanément sur plusieurs plans : sur le plan économique, les enseignants les plus rémunérés enseignent aux élèves issus des milieux sociaux les plus aisés; sur le plan de la durée des formations, les professeurs dont la durée de formation est la plus longue enseignent aux élèves promis à la plus longue scolarité (le capital culturel va au capital culturel); sur le plan des distinctions sociales enfin, les professeurs les plus considérés vont aux classes sociales supérieures (l'élite va à l'élite). Cette logique ségrégative qui résulte des choix individuels de carrière conduit à se poser la question des responsabi-

lités enseignantes dans la perpétuation de certaines inégalités sociales à l'école. En ce domaine, on est alors contraint de s'éloigner d'une conception manichéenne qui oppose la politique du pouvoir aux aspirations " démocratiques " du corps enseignant, pour admettre qu'en matière de stratégie de carrière les aspirations révélées par les comportements professoraux ne sont rien d'autre qu'élitistes.

Que l'on veuille bien considérer, à titre d'exemple pris parmi d'autres, le graphique de la figure 2 qui établit un parallèle entre la discrimination résultant du nombre de postes offerts et celle résultant des attitudes de ceux qui peuvent choisir leur poste (en l'occurrence, les agrégés âgés de plus de 50 ans). Se manifeste alors une surenchère dans la discrimination, une perpétuelle fuite en avant vers des publics toujours plus " bourgeois ", qui amène la courbe des choix individuels à dépasser la courbe de l'offre de postes. Si l'on écarte de la notion de responsabilité toute connotation normative pour n'en conserver que l'idée d'un domaine où l'action personnelle de l'individu est l'élément déterminant, peut-on alors éviter de se poser la question des responsabilités professorales quand il s'avère que les enseignants ont quelque pouvoir sur certains phénomènes affectant le système scolaire tel qu'il est aujourd'hui ?

Conclusions

Les données utilisées dans cette recherche ne permettent évidemment de tirer aucune conclusion sur les motivations subjectives des enseignants qui changent de poste ni sur les déterminants qui les guident explicitement dans le choix de tel ou tel établissement. S'il est d'emblée essentiel d'établir que ces mouvements ne s'effectuent pas de façon aléatoire mais obéissent à un déterminisme sociologique et traduisent un comportement de masse du corps enseignant, il reste important de se demander quels indices guident les enseignants dans cette quête des élèves socialement les plus favorisés.

Parmi les multiples raisons qui peuvent être invoquées, nous ne citerons que quelques pistes de recherche : un public scolaire plus gratifiant pour l'enseignant, plus " motivé " à l'égard de la culture scolaire, plus réceptif vis-à-vis des normes et du langage de classe véhiculés par le professeur. Des établissements scolaires plus " calmes ", moins perturbés par les mouvements revendicatifs des élèves et du personnel. Des établissements scolaires souvent plus favorisés aussi, où la pénurie de postes et de matériel est moins affligeante qu'ailleurs. Des établissements fréquemment situés dans des quartiers urbains où la vie culturelle est plus proche des attentes du milieu enseignant (cinémas, théâtres, expositions, etc...) et où l'environnement peut leur paraître plus attrayant (quartiers bourgeois, résidences cossues). Des établissements

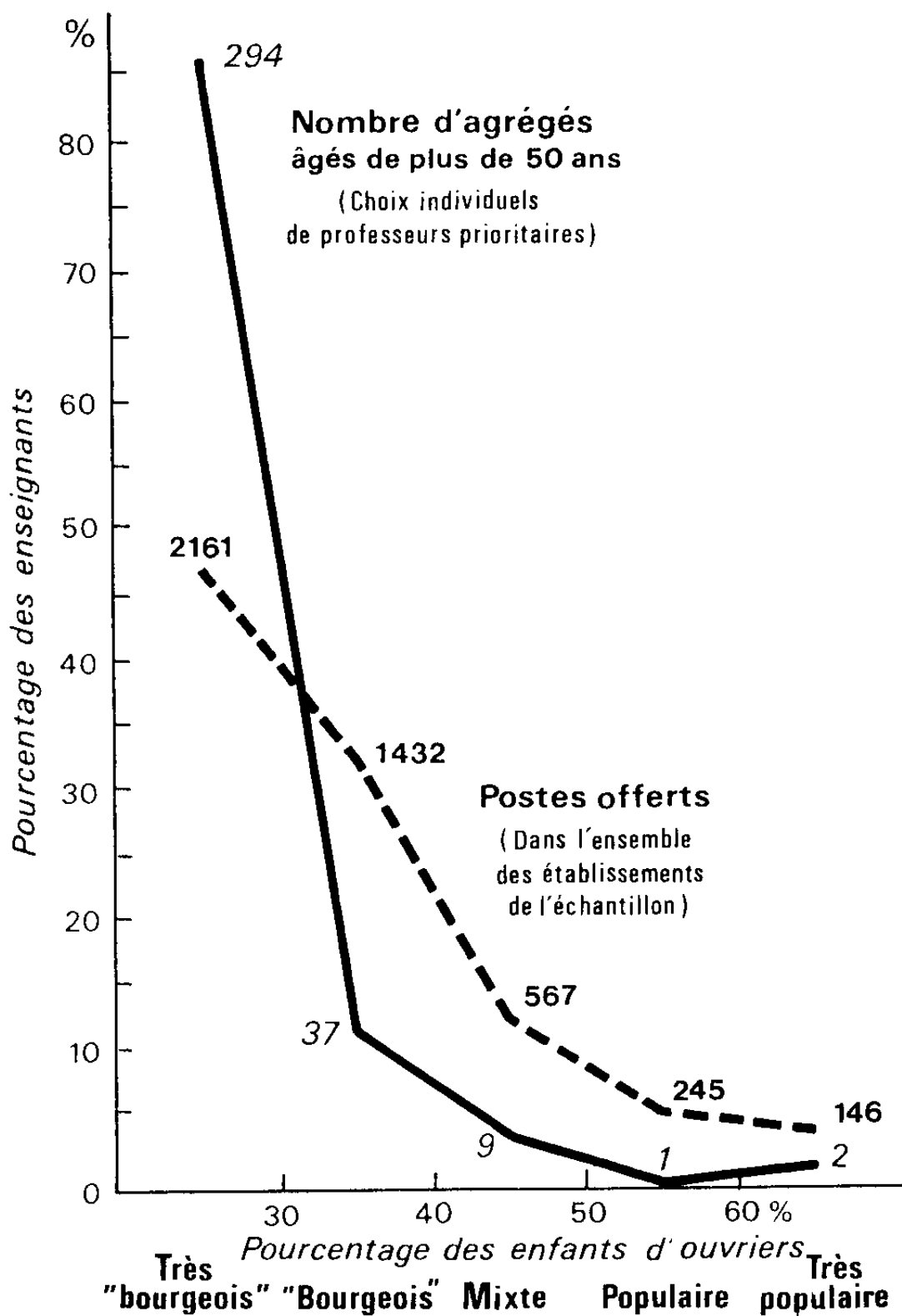


FIG. 2. — Structures ségrégatives et attitudes de ségrégation

également où subsistent un solide sens de la tradition, une “ image de marque ” élogieuse et le charme discret des lycées du début du siècle.

De ce point de vue, on peut d'ailleurs faire l'hypothèse que, dans cette atmosphère feutrée, les relations entre enseignants y gagnent : restant plus longtemps dans le même poste chacun connaît mieux ses collègues, alors que la très grande vitesse de rotation du personnel des lycées populaires interdit, dans la pratique, toute relation prolongée du même type.

Il ne faut pas omettre, également, un autre type de raisons liées à la trajectoire familiale de l'enseignant. Si l'on peut estimer que l'augmentation de ses revenus lui permet, à un certain moment, de réaliser ses aspirations à un habitat bourgeois, il ne faut pas oublier non plus les nécessités liées à l'éducation de ses propres enfants et aux stratégies d'obtention du capital scolaire qu'il leur assigne. Quitter une région ouvrière pour une région bourgeoise à l'âge où ses propres enfants accèdent au collège, c'est également sans doute espérer faire pour eux un “ placement ” socialement plus rentable.

C'est donc en définitive à toute une série d'intérêts de classe (“ intérêts ” au sens d'affinités, mais aussi au sens économique de recherche d'un profit) que renvoient les conduites professorales, et ce n'est alors qu'au sein d'un milieu aisé, entourés d'élèves “ bourgeois ”, qu'ils trouvent à satisfaire ces intérêts.

Il est bien certain que le choix d'un public scolaire bourgeois ne peut, en aucun cas, passer pour socialement, idéologiquement ni, par conséquent, pour politiquement neutre. Que ce choix soit le fait de tous les professeurs (comme en témoigne le fait de ne rencontrer que 5 enseignants âgés de plus de 50 ans dans les lycées très populaires sur les 809 professeurs que comprend cette tranche d'âge), et non pas seulement d'une poignée d'enseignants les plus conservateurs, pose évidemment la question de la concordance entre les opinions progressistes ou démocratiques affichées par une part non négligeable d'entre eux, et le mouvement qui les conduit, presque unanimement, à désertier les lycées ouvriers dès qu'ils le peuvent.

On objectera peut-être que cette question de la concordance entre les représentations et les comportements est une question artificielle, qui ne peut se poser que pour un observateur extérieur constatant la non-réductibilité des unes aux autres. Elle ne se pose pas aux intéressés eux-mêmes, n'étant pas vécue par eux comme un décalage ou une contradiction, aussi longtemps du moins qu'ils continuent à méconnaître la signification et les fonctions sociales de leurs pratiques.

Or il nous apparaît que c'est précisément sur la base de cette méconnaissance que les schèmes de représentation dominants (que nous traduisons ainsi : “ le lycée idéal, c'est le lycée bourgeois ”, prémisse qui implique à son tour la

conclusion que “ l'élève idéal c'est le fils de bourgeois ”) peuvent s'imposer à tous, et tirent, de surcroît, une force supplémentaire de leur occultation même. Il est alors évident que dire : “ l'élève idéal, c'est le fils de bourgeois ”, c'est faire éclater la vérité des critères du classement implicite qui, comme l'analyse Bourdieu (1979), classent aussi le classeur. Mais c'est, en même temps, opérer une réduction qui condense et épuise en une formule (que les stratégies de dénégation et de neutralisation auront vite fait de qualifier de “ simpliste ”) ce qui, en réalité, ne doit sa force et sa complexité qu'au fait de rester informulé.

Ainsi, sur un échantillon de 204 professeurs de lycée que nous avons interrogés, par ailleurs, en région parisienne (1980), quelques enseignants laissent transparaître dans leurs réponses les déterminants sociaux de leurs demandes de mutation. Par exemple, voici quelques réponses typiques rencontrées dans les lycées de banlieue ouvrière ⁽¹⁴⁾:

“ Je veux changer d'atmosphère: mon lycée actuel est un peu trop “ bordélique ” à tous points de vue ” (Maître auxiliaire, Lycée de banlieue).

“ J'ai demandé Paris : dégradation du lycée dans lequel je suis actuellement ” (Agrégé, Lycée de banlieue).

“ Elèves non motivés, niveau insuffisant ” (Maître auxiliaire, Lycée de banlieue).

“J'ai demandé tout lycée à Paris. La banlieue 93 est sacrifiée par le pouvoir. L'enseignement y est saboté (postes non pourvus, classes surchargées, pour une population défavorisée qui devrait bénéficier d'un effort spécial). Je trouve l'administration de mon lycée totalement inefficace. D'autre part, je déménage de Drancy à Paris pour que mes enfants y trouvent de meilleures conditions d'études ” (Certifié, Un lycée technique de banlieue).

A ces constats pessimistes s'opposent radicalement les réponses des enseignants qui exercent dans les lycées parisiens les plus bourgeois. En voici deux exemples :

¹⁴ Faut-il préciser que cette juxtaposition de réponses tire l'essentiel de sa pertinence de l'absence totale de réponses allant en sens inverse (enseignants de banlieue ouvrière se déclarant ravis d'exercer dans leur établissement, ou professeurs des grands lycées parisiens se plaignant de leurs conditions d'exercice et demandant la banlieue) ?

“ Je ne demande pas ma mutation : j'aime beaucoup mon établissement ”
(Certifié, Lycée parisien).

“ Je ne souhaite pas être muté. S'ils pouvaient me garder ! ” (Maître-auxiliaire, Lycée parisien).

A la lumière de l'étude des carrières de 4 553 enseignants, ce n'est sans doute pas se livrer à un détournement de sens que de lire directement, dans cette juxtaposition de réponses, la nature sociale de l'établissement dont rêvent, à leur insu, les professeurs.

Si l'on envisage à présent les conséquences que peuvent produire les stratégies de carrière des professeurs sur la “ qualité ” de l'enseignement dispensé, deux séries d'analyses sont possibles, la première faisant intervenir la compétence pédagogique (supposée fonction de la notation officielle du professeur, de son ancienneté, de son diplôme), la deuxième la qualité des relations pédagogiques (d'autant meilleures, peut-on penser, que les professeurs sont dans un poste plus conforme à leurs désirs et à leurs attentes). La “ compétence ” des enseignants est entendue ici sous l'angle strictement technique de l'efficacité (les élèves réussissent-ils mieux en général avec tel ou tel type d'enseignant et, en particulier, les écarts de réussite selon l'origine sociale sont-ils réduits ?). L'incidence du choix des lycées “ bourgeois ” serait alors, dans cette optique, d'amener les professeurs les plus qualifiés par leurs titres et leur expérience professionnelle à quitter les premiers les établissements où précisément on aurait le plus grand besoin de leurs “ compétences ”.

Ainsi formulée, une telle proposition nous semble contestable. En effet, contrairement à l'idée commune ancrée dans beaucoup d'esprits qui veut que les enseignants les plus âgés soient les plus efficaces parce qu'ils sont censés être les plus expérimentés, ou que les enseignants ayant suivi une formation plus longue et acquis un grade plus élevé obtiennent de meilleurs résultats avec leurs élèves, aucune relation permanente de ce genre n'a pu être mise en évidence malgré de multiples études menées à ce sujet dans différents pays. Il suffit de se reporter au travail de M. Cherkaoui (1979, notamment pp. 134-172) qui recense les recherches concernant sept systèmes éducatifs, pour se convaincre que l'hypothèse d'une “ rationalité bureaucratique ” est fautive ⁽¹⁵⁾. En d'autres termes, ce ne sont pas les critères officiels — et communément admis — de la compétence professionnelle (niveau d'instruction, expérience

¹⁵ Paradoxalement, c'est la confrontation d'études empiriques menées, parfois, avec le secret espoir de valider les fondements des hiérarchies sociales, qui semble donner le plus d'arguments à “ l'anti-hiérarchisme ” spontané des courants libertaires dans l'enseignement.

pédagogique et jugement porté par les supérieurs hiérarchiques) qui déterminent efficacement la réussite scolaire. Il semble que l'on soit obligé d'admettre que ces critères ont une valeur purement symbolique et sociale, et non technique. Ils servent notamment à légitimer la hiérarchie des salaires enseignants, sans que cette sanction économique des distinctions scolaires permette aucunement d'en tirer des conclusions sur l'efficacité respective des différentes catégories de personnel. Nous ne suivrons donc pas pour notre part le raisonnement consistant à faire découler d'un faible taux d'agrégés et de professeurs âgés une qualité de l'enseignement jugée inférieure dans les lycées populaires.

Une telle conclusion semble au contraire inévitable pour ceux qui ne voudraient pas admettre le peu de fiabilité des critères dominants de la compétence et préféreront s'en tenir aux schèmes de représentation habituels. Mais ils devront néanmoins reconnaître que les enseignants ainsi définis comme étant les plus efficaces — du double point de vue des titres et de l'ancienneté ⁽¹⁶⁾ — n'exercent pratiquement jamais dans les lycées à forte représentation ouvrière. Puisqu'il s'avère que ces enseignants-là sont exclusivement au service d'une petite minorité d'enfants privilégiés, dire alors qu'ils sont plus compétents que les autres c'est souligner, implicitement, une forme méconnue de ségrégation sociale : le fait que l'élite n'enseigne qu'à l'élite. Remarquons toutefois que, quelle que soit la conclusion retenue, le discours social dominant se trouve au moins quelque part pris en défaut: soit dans sa croyance à l'efficacité attestée par le titre ou par l'expérience, soit dans sa conviction que les enseignants sont au “ service de tous ” dans une école neutre, à moins que ce ne soit conjointement sur les deux plans à la fois.

A l'explication par la compétence, nous préférons l'explication par les attitudes. S'il apparaît, même aux professeurs les plus progressistes, que l'enseignement dans les lycées populaires exige un effort d'héroïsme trop intense pour être soutenu longtemps, on imagine alors aisément dans quel climat s'y dispense cet enseignement, avec quel enthousiasme réciproque se nouent les rapports enseignants-enseignés, et l'on saisit qu'à “ l'absence de motivation ” dénoncée chez les élèves répond parfaitement une attitude identique chez les professeurs.

Si l'on admet donc, comme hypothèse, que les attentes du maître jouent un

¹⁶ Au vu du barème officiel des mutations, il faut d'ailleurs ajouter un troisième critère de la compétence : l'estimation de cette compétence par les supérieurs hiérarchiques, telle qu'elle est mesurée par la notation administrative et pédagogique. Mais si ce critère apparaît d'emblée comme mesure de la conformité plus que de l'efficacité — et se trouve donc plus souvent contesté — les deux autres, et surtout le critère de l'expérience pédagogique, sont parés d'un caractère “ objectif ” qui entraîne l'adhésion immédiate et semble interdire toute remise en cause.

rôle non négligeable sur les résultats scolaires des élèves, il serait alors étonnant que cet ensemble de désaffections conjuguées ne pèse pas d'un poids important sur les conditions de la réussite scolaire dans les milieux populaires. Pour notre part, c'est plutôt dans cette direction que nous songeons à interpréter les implications sociales du comportement des enseignants : il s'agirait alors, non pas tellement de discriminations *a posteriori* résultant d'une fuite des établissements populaires par les professeurs les plus "compétents", mais essentiellement de discriminations *a priori* liées aux jugements implicites portés par l'ensemble du corps enseignant sur les classes populaires⁽¹⁷⁾. Mais il est vrai qu'une telle interprétation se fonde sur deux postulats non démontrés : tout d'abord, que l'action pédagogique sert à quelque chose, c'est-à-dire qu'elle est susceptible d'influencer les performances et les compétences manifestées par les élèves, et, en second lieu, que les "handicaps" souvent attribués aux classes populaires comme une donnée irréductible n'ont pas le caractère insurmontable, ni même le caractère objectif et intrinsèque qui leur sont fréquemment conférés.

Si ces interprétations soulèvent plus de questions qu'elles n'en résolvent, il reste néanmoins que la composition sociale des établissements doit désormais être avancée, en bonne place, parmi les déterminants des mutations enseignantes, aux côtés des raisons plus traditionnellement invoquées : le rapprochement du domicile, le rapprochement du conjoint, le retour au département natal, ou "l'attrait du soleil" pour les départements situés au sud de la Loire⁽¹⁸⁾.

Notre recherche ne peut d'ailleurs nullement être interprétée comme la négation de ces autres déterminants. Nous avons seulement voulu vérifier, en prenant des régions suffisamment diversifiées, que la composition sociale de l'établissement intervenait significativement, dans tous les cas, comme facteur surdéterminant. En d'autres termes, les raisons explicites du choix d'un poste se combinent toujours, implicitement, avec le choix d'un public scolaire bourgeois.

Alain LÉGER (*Université de Lille III*)

¹⁷ Si la carte des disparités régionales dans l'accès au baccalauréat recouvre exactement la carte des disparités académiques dans l'âge et le grade des enseignants (cf. Simonin et Cyterman, 1979), on ne saurait en effet, en l'absence d'études approfondies, établir un lien de causalité entre ces deux variables. Notre étude permet, au contraire d'envisager une autre hypothèse : ces phénomènes varient de façon concomitante sous l'effet d'une troisième variable, qui est l'origine sociale des élèves. Dans une région donnée, le plus fort taux de réussite au baccalauréat et la plus grande proportion d'agrégés n'auraient alors guère d'autre relation que de signifier doublement le caractère bourgeois de cette région.

¹⁸ L'analyse par départements montre, dans tous les cas, la même attraction exercée par les lycées "bourgeois".

Bibliographie

- Benjamin (Roger), Berger (Ida).** — *L'univers des instituteurs*. Paris, Ed. de Minuit, 1964.
- Berger (Ida).** — *Les instituteurs d'une génération à l'autre*. Paris, Presses Universitaires de France, 1979.
- Bourdieu (Pierre).** — *La distinction, critique sociale du jugement*. Paris, Editions de Minuit, 1979.
- Chapoulie (Jean-Michel), Merllié (Dominique).** — *Les professeurs de l'enseignement du second degré*. Paris, Centre de Sociologie de l'Education et de la Culture, novembre 1971, 101 p., ronéoté.
- Chapoulie (J.-M.), Merllié (D.).** — *Les déterminants sociaux et scolaires des pratiques professionnelles des enseignants du second degré et de leur transformation*. Paris, Centre de Sociologie de l'Education et de la Culture, juin 1974, 189 p., ronéoté.
- Cherkaoui (Mohamed).** — *Les paradoxes de la réussite scolaire*. Paris, Presses universitaires de France, 1979.
- Coleman (J.S.).** — *Equality of educational opportunity*. Washington, 1966 (“ The Coleman Report ”).
- Isambert-Jamati (Viviane).** — “ Les enseignants et la division sociale à l'école aujourd'hui ”. *La Pensée* (190), décembre 1976 : 17a-32a.
- Isambert-Jamati (Viviane).** — “ Les handicaps socio-culturels et leur remèdes pédagogiques ” dans *L'apport des sciences fondamentales aux sciences de l'éducation*. Paris, Epi, 1976.
- Léger (Alain).** — *Situation et position sociale des professeurs en France*. Thèse de Doctorat de 3^e cycle en Sciences de l'éducation. Paris, Université René Descartes, 1980.
- Morrison (A.), Mc Intyre (D.).** — *Profession : enseignant, une psychosociologie de l'enseignement*. Traduit de l'anglais par M. Linard. Paris, Armand Colin, 1975, 269 p.
- Simonin (B.).** — *Les principales caractéristiques des enseignants du second degré et de leur service*. Etudes et Documents, 2, 1978, Montrouge, Ministère de l'Education, Service des études informatiques et statistiques.
- Simonin (B.), Cytermann (J.R.).** — *Les disparités dans l'offre d'enseignement et leurs causes dans les établissements publics du second degré*. Université de Dijon, Colloque sur l'offre d'éducation, octobre 1979, Publication de l'Institut de recherche sur l'économie de l'éducation.